

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

L'alternance

Définition, avantages et types de contrats

Claire SEGOVIA : Chargée de coordination, d'ingénierie de formation – psychologue du travail

FOCAL : FOrmation Continue et ALternance

Définition

Alternance = un contrat de travail conclu entre un employeur et un(e) salarié(e).
= alternance entre des périodes d'enseignement et des périodes de travail en entreprise.

Le **temps de travail du salarié en contrat** de professionnalisation ou en apprentissage **est identique** à **celui des autres salariés** de l'entreprise.

Le temps de formation **est inclus** dans le temps de travail. La formation représente entre 15 à 25% du contrat (a minima 150 heures).

Objectif : Acquérir une qualification professionnelle à travers un diplôme.

Avantages

L'alternance permet

- de **valider une formation** par un diplôme,
- de **bénéficier d'une expérience** d'au moins un an entreprise,
- d'**apprendre** et de maîtriser **les fonctions d'un métier**,
- de **favoriser son insertion professionnelle** (taux d'embauche plus important à 6 mois),
- d'avoir sa **formation financée** et **d'être rémunéré**.

La **formation est prise en charge par l'entreprise** via son OPCA (organisme auprès duquel l'entreprise cotise) pour le CP.

Pour le CA, c'est la Région.

Vous avez un statut de salarié. A ce titre, vous pouvez bénéficier de tickets restaurants, d'une prise en charge partielle (a minima 50 %) de votre mutuelle santé et/ou de primes d'activité – participation au chiffres d'affaires.

On peut aussi ajouter une participation de 50% au frais de transport (domicile travail)

L'employeur bénéficie d'une exonération de charges lors de l'embauche d'un alternant.

Avantages suite

Accompagnement avec deux tuteurs

Un tuteur pédagogique qui est présent :

- pour s'assurer que les contenus de formation sont appliqués en entreprise (de quelle manière il peut les lier);
- pour coordonner les relations entre l'alternant et tuteur entreprise.

Un tuteur entreprise (au moins même niveau diplôme que vous sinon une expérience qui justifie le niveau) qui est présent pour :

- pour accueillir, informer, guider les étudiants dans leur intégration,
- pour veiller au respect de l'emploi du temps,
- pour organiser dans l'entreprise l'activité des salariés concernés afin de faciliter l'acquisition des savoir-faire professionnels et assurer un suivi personnalisé et formalisé de ces salariés,
- pour assurer la liaison avec le tuteur pédagogique.

Les différents types de contrats

	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
Public	Jeunes âgés de 16 à 25 ans Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et + Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	Jeunes de 16 à 25 ans Travailleurs handicapés Personnes souhaitant créer une entreprise
Employeur	Secteur privé uniquement	Secteur privé ET public
Essai	2 mois d'essai sans inclure le temps en formation	

Niveau de formation ou de la qualification avant le contrat de professionnalisation			Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
Age	Inférieur au Baccalauréat	Egal ou supérieur au baccalauréat		Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
Moins de 21 ans	Au moins 55% du SMIC	Au moins 65% du SMIC	1 ^{ère} année	25%	41%	53%
21 ans et plus	Au moins 70% du SMIC	Au moins 80% du SMIC	2 ^{ème} année	37%	49%	61%
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	3 ^{ème} année	53%	65%	78%

Le salaire peut être supérieur en cas d'accord de branche.

Contacts

FOCAL – FOrmation Continue et **AL**ternance

Maison Condorcet

13 Boulevard André Latarjet

69622 VILLEURBANNE CEDEX

Laurence GAILLARD DE VILLAINÉ (Responsable Antenne Sciences)

Sara BELOTTI (Gestionnaire formation en alternance) 04 26 33 44 79

Sandrine JOASSARD (Assistante) 04 72 44 62 32

alternance@univ-lyon1.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 9h00 – 17 h00



FOCAL  **formation continue et alternance**

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

Forum Avenir 2018